

Alpes de Haute Provence

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

**COMMUNE
D'AUBIGNOSC**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20180404-DE201815CABAEAU-DE

EXERCICE 2017

Accusé certifié expédié

BUDGET ANNEXE "EAU & ASSAINISSEMENT"

Date de la convocation : 28 MARS 2018

Réception par le préfet : 13/04/2018

Publication : 13/04/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DCM N°15/2018

Séance du 04 AVRIL 2018



--- L'an deux mille DIX-HUIT, le 04 AVRIL 2018,

--- Le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. René AVINENS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « eau & assainissement », dressé par M. René AVINENS, Maire, sorti au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du B.A. « EAU & ASSAINISSEMENT », lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit A	Recettes Ou excédent B	Dépenses Ou déficit C	Recettes Ou excédent D	Dépenses Ou déficit E	Recettes Ou excédent F
1 Résultats reportés N-1...		16 357.59		197 911.42		214 269.01
2 Affectation des résultats	0	0	0	0	0	0
3 Opérations de l'exercice	77 360.78	75 887.24	338 859.96	326 839.15	416 220.74	402 726.39
4 Résultats de l'exercice...	1 473.54		<i>12 020.81</i>		13 494.35	
5 TOTAUX.....	77 360.78	92 244.83	338 859.96	524 750.57	416 220.74	616 995.40
6 Résultats de clôture....		14 884.05		185 890.61		200 774.66
Restes à réaliser			276 000	202 200		

2) - constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire

R. AVINENS.

